

<http://www.snetap-fsu.fr/Contractuel-dans-l-enseignement.html>



**Contractuel dans
l'enseignement agricole public
: Taillable et corvéable oui !
Respectable et méritant salaire
non !**

Date de mise en ligne : jeudi 2 février 2006

- Nos Actions - Archives - 2005-06 - Archives -

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Retards de paiements pour les contractuels, une situation honteuse et inacceptable !

Le SNETAP a dénoncé avec vigueur une situation honteuse pour notre ministère qui affiche, par ces dysfonctionnements réitérés, le mépris dans lequel il tient ses agents les plus vulnérables.

Une situation sur laquelle le SNETAP avait déjà attiré l'attention de la [DGER](#)

- **Le Snetap a rappelé** qu'intervenant au mois d'octobre pour une situation analogue, il avait demandé à la DGER d'être particulièrement vigilante au moment de la mise en paiement des salaires de janvier souvent problématique en raison de l'annualité budgétaire.

Malgré cette mise en garde, une fois de plus, la DGER et les DRAF n'ont pas été en mesure d'anticiper, et une fois de plus ce sont les agents qui font les frais de l'opération.

- Par le biais de courriels plus désinvoltes les uns que les autres, les DRAF informent à tour de rôle les agents qu'en raison « de délégations tardives de crédits et de mises en oeuvre de procédures nouvelles liées à l'entrée en vigueur des nouvelles modalités d'élaboration des lois de finances ([LOLF](#)), les salaires seront versés avec retard ! » Fermez le ban ! et payez vos agios !

Le SNETAP interpelle le Secrétaire Général et obtient des engagements.

- Le SNETAP a donc dénoncé une nouvelle fois cette situation et la désinvolture de l'administration qui semble ignorer que derrière l'appellation contractuels, il y a des femmes, des hommes, peu payés avec souvent des contrats à temps partiel.

Lorsqu'ils doivent faire face à leurs engagements au quotidien (loyers, déplacements, situations bancaires...) les responsabilités de l'Etat employeur et ses dysfonctionnements ne sont pas pris en compte.

- A la demande du SNETAP, **le secrétaire général et la DGER se sont engagés à contacter dès cet après midi, les DRAF** pour tenter de réduire les délais (payes versées au plus tard le 8 février), et à adresser dans la journée **un courrier aux agents expliquant la situation et établissant les responsabilités**, courrier qu'ils

pourront produire devant leurs établissements bancaires pour justifier d'éventuelles difficultés.

- Ces propositions minimales de notre point de vue ne règlent rien, (d'autant plus que le courrier du DGER est en retrait par rapport à l'engagement pris) et ne peuvent en aucun cas compenser une situation inacceptable, qui témoigne des **choix politiques en matière d'emploi de ce gouvernement, choix relayés et appliqués avec zèle par le ministère de l'agriculture.**